LEGENDE

- Murs existants
- Murs ou cloisons en blocs de terre cuite ou blocs de béton
- Murs en blocs de béton cellulaire
- Démolition
- Isolation

MATERIAUX DES FACADES

Facade arrière:

- 1. Cimentage sur isolant ton ocre.
- 2. Seuils, soubassement en petit granit.
- 3. Châssis en PVC ton blanc double vitrage superisolant. (total Uh 1,10 W/m²K)
- 4. Garde-corps en acier peint ton noir.
- 5. Corniche sont peintes ton blanc.

Facade à rue:

- 6. Peinture sur cimentage, ton blanc.
- 7. Changement des châssis en PVC, par des châssis en bois peint ton blanc (total Uh=1,10 W/m²K).
- 8. Corniche peinte ton blanc.

REMARQUES

Ce dossier constitue la partie graphique de la demande de permis d'urbanisme, ce n'est pas un dossier d'exécution.
Les cotes et les dimensions des éléments à démolir sont indiquées pour information et doivent être validés par le bureau d'étude en stabilité.
Les cotes et les dimensions des éléments structurels sont indiqués pour information et doivent être validés par le bureau d'étude en stabilité.
L'entreprise est tenue de vérifier toutes les cotes et dimensions.
Les diamètres de conduits et canalisations existantes ou projetées sont donnés à titre indicatifs et doivent être vérifiés par l'entreprise.
Les éléments relatifs aux techniques spéciales tels, entre autre, dimensions des gaines, implantations et tracé des canalisations, dimensions des conduits et canalisations, ventilation, évacuation des eaux usées, fécales et pluviales,...y compris toutes les sujétions et ouvrages en découlant sont indiqués pour information et sont à charge des entreprises concernées ou du bureau d'étude en techniques spéciales qui en vérifie toutes les implications.

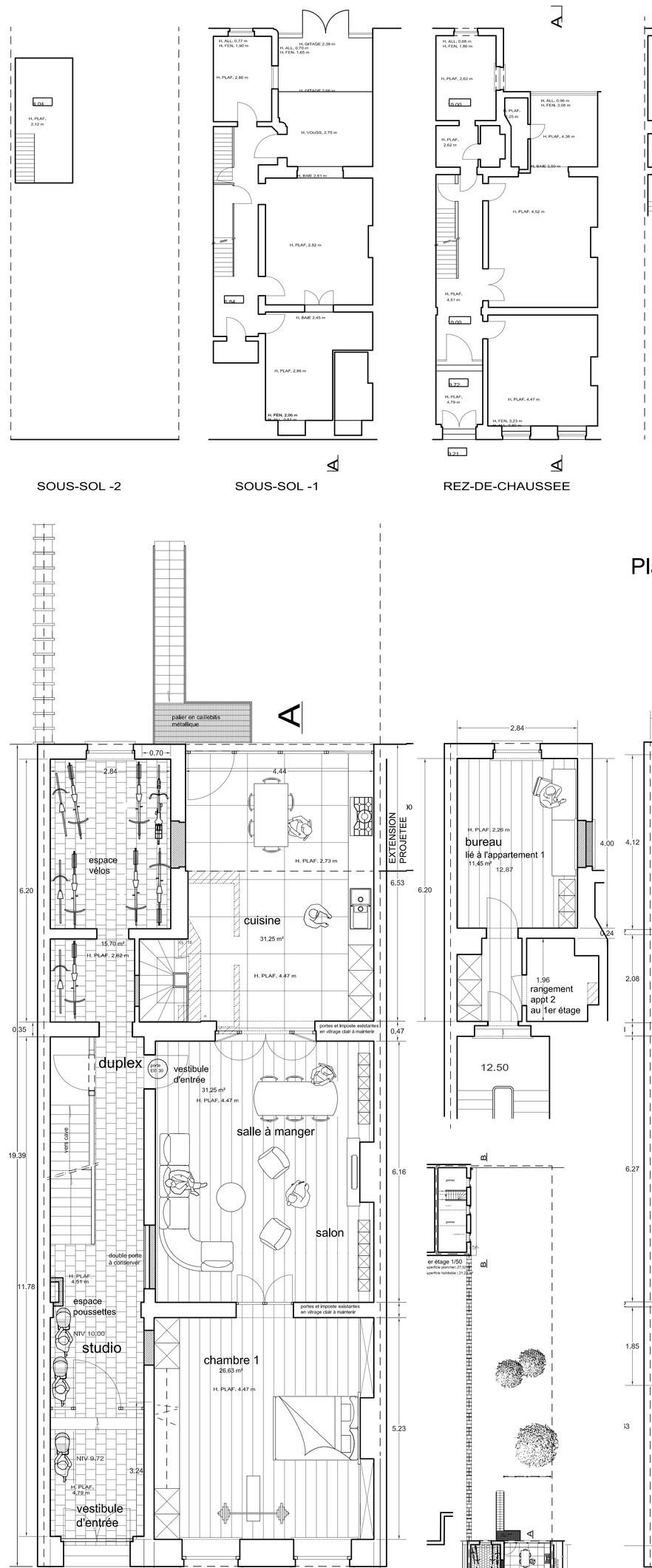

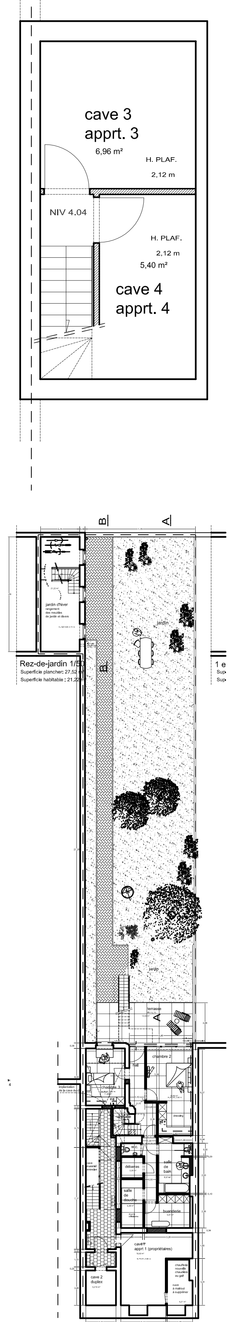

Sous-sol 1 et rez-de-jardin 1/50

Superficie plancher: 153,76 m²
Superficie habitable duplex (niveau nuit) : 60,76 m²

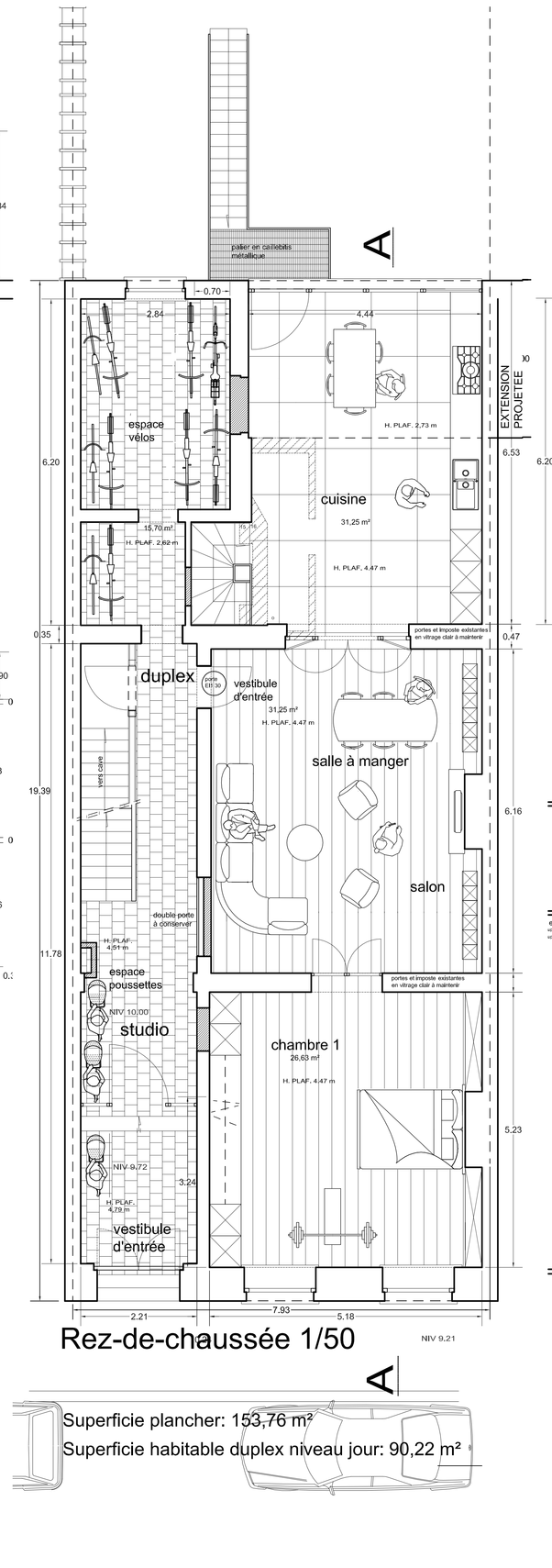

Rez-de-chaussée 1/50

Superficie plancher: 153,76 m²
Superficie habitable duplex niveau jour: 90,22 m²

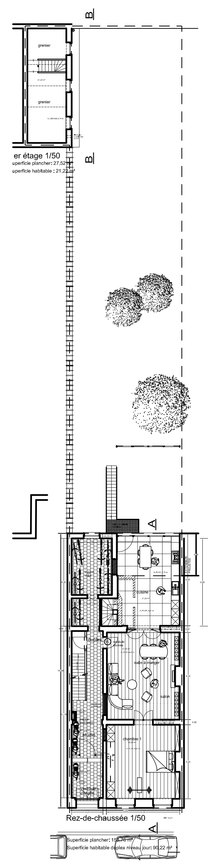

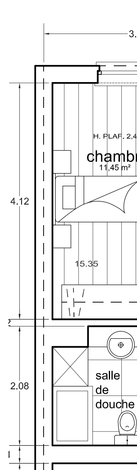

Plans de la situation de droit 1/100